

Ma Municipalité M'informe

Édition spéciale - Décembre 2021

Année 23 - numéro 11

MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

DANS CE NUMÉRO :

Infos municipales

2-3

Messages aux citoyens

4-6

Mot du maire sortant

4

CCU & permis

5

Déneigement

6

Page santé

7

Calendrier des collectes

8



SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook

Vous pouvez également
consulter ce journal au
www.municipalitedetrecesson.com

*Joyeux temps des
Fêtes à tous!*

Erratum



*Les employés seront en télétravail obligatoire si le gouvernement l'exige. L'Hôtel de Ville pourrait donc être fermé au retour des vacances.

L'ÉQUIPE

Administration

330, rue Sauvé, Trécesson (Québec) J0Y 2S0
819 732-8524



Directrice générale et greffière-trésorière
CHANTAL POLIQUIN
direction@trecesson.ca



Greffière-trésorière adjointe
KELLY BÉDARD
municipalite@trecesson.ca



Greffier-trésorier adjoint
MAXIME LACOURSIÈRE
finances@trecesson.ca

Matrice graphique & rôle d'évaluation
<https://app.geocentriq.com/mrc/abitibi>

Inspecteur, technicien informatique et chargé de projet
ANTOINE FORTIN
inspecteur@trecesson.ca



Chargé de projet
MICHEL GODARD
developpement@trecesson.ca



Inspecteur du territoire
YVAN BOUTIN
territoire@trecesson.ca



Voirie

323, rue Sauvé, Trécesson (Québec) J0Y 2S0
819 732-1280



Coordonnateur
des infrastructures municipales
NOËL JACOB
voirie@trecesson.ca



Journalier
DANIEL BIODEAU



Opérateur/Journalier
RÉMI GAUTHIER

CONSEIL MUNICIPAL



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
LA VIOLENCE CONJUGALE



MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE



Maire

GHISLAIN NADEAU

maire@trecesson.ca

819 732-0223

Sécurité civile

Marchons, courons à Trécesson

Association des riverains du Lac Beauchamp

Conseiller au siège 1

ANDRÉ MASSON

conseiller1@trecesson.ca

819 724-5000

Comité Forêt (substitut)

Comité des ressources humaines

Agriculture

Lois et règlements

Conseillère au siège 2

NADIA CARON

conseiller2@trecesson.ca

819 732-4158

École Morency de Trécesson

Comité des ressources humaines

Comité socioéconomique

Comité des aînés

Conseillère au siège 3

NATHALIE DION

conseiller3@trecesson.ca

819 442-0986

Comité des ressources humaines

Loisirs, culture et patrimoine

Marchons, courons à Trécesson

Conseiller au siège 4

MARTIN VEILLEUX

conseiller4@trecesson.ca

819 444-8678

Comité consultatif d'urbanisme

Comité socioéconomique

Loisirs, culture et patrimoine

Lois et règlements

Association des riverains du

Lac Beauchamp

Conseiller au siège 5

RÉMI ROY

conseiller5@trecesson.ca

819 444-6215

Comité consultatif d'urbanisme

Voirie et infrastructures

Conseiller au siège 6

STEPHAN ROY

conseiller6@trecesson.ca

819 218-3395

Comité Forêt

Voirie et infrastructures

Club Quad

Loisirs, culture et patrimoine

Marchons, courons à Trécesson

MESSAGES AUX CITOYENS

Mot du maire sortant



Bonjour citoyens et citoyennes de Trécesson,

Je veux remercier particulièrement les électeurs qui ont cru en moi. Merci beaucoup. Si nous faisons une rétrospective des derniers quatre ans, beaucoup a été fait et il en demeure tout autant à exécuter. Je suis fier de ce qui a été accompli, considérant les réalisations énumérées dans les publications antérieures.

Grâce à l'implication de M. François Gendron et du gouvernement en place, une aide substantielle a été accordée. L'apport de la MRC d'Abitibi pour différents programmes a été la bienvenue également.

Les employé.es en place, sélectionnés consciencieusement, font un travail professionnel exemplaire pour notre communauté, tous dirigés de main de maître par notre directrice générale, Mme Chantal Poliquin. Je vous dit mille

mercis. Que dire de nos conseillers.ères M. René Martineau, Mme Rollande Brunet et Mme Claudine Martineau, tous.tes de l'Équipe du Tonnerre. Ils ont fait avancer la Municipalité par leur travail assidu et professionnel. On parle ici des gravières et du fonds forêt.

Je souhaite l'unification du nouveau conseil pour l'avancement des projets futurs. Nous laissons une municipalité en santé.



Jacques Grenier

MESSAGES AUX CITOYENS

Conseil consultatif d'urbanisme **DEVENEZ MEMBRE!**

À chaque début d'année, les membres du conseil municipal doivent nommer les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Considérant que la majorité des membres déjà existants ont démontré leur intérêt afin de demeurer membres, il ne resterait qu'**une seule place à combler**.

Les comités consultatifs d'urbanisme étudient les demandes au sujet de l'aménagement et de l'urbanisme et formulent des recommandations pour faciliter la prise de décision au conseil municipal. Les CCU sont composés de personnes élues et de personnes qui résident sur le territoire de la Municipalité.

Si vous êtes intéressé à faire partie de ce comité, communiquez avec nous par courriel à municipalite@trecesson.ca ou par téléphone au 819 732-8524.



N'oubliez pas votre permis!

Quel type de permis demander?

Lorsqu'il est question d'agrandir ou de rénover un bâtiment, un permis ou un certificat d'autorisation de travaux est requis avant que l'entrepreneur ne s'exécute. La demande doit être adressée à l'inspecteur municipal le plus tôt possible, car les délais et les exigences liées à l'obtention du permis peuvent varier selon la nature de la demande. De plus, afin de valider la conformité des travaux exécutés à ceux prévus lors de l'émission du permis, il est possible que celui-ci se présente en cours de travaux et/ou à la toute fin.

Pourquoi se prévaloir d'un permis pour rénover?

Les exigences d'émission d'un permis visent plusieurs objectifs. Notamment, d'assurer la sécurité des occupants, le respect du règlement de zonage veillant à l'harmonisation du cadre bâti et de son milieu naturel ainsi qu'à la préservation du patrimoine architectural. Chaque demande de permis est étudiée en fonction de la réglementation qui s'y rattache.

MESSAGES AUX CITOYENS

Déneigement – Dépôt de neige dans les rues et chemins de la Municipalité

Au cours des dernières saisons hivernales, notre équipe de déneigement a constaté que plusieurs propriétaires poussaient la neige de leur terrain sur la voie publique (trottoirs, chemins, rues, coins de rues et bornes-fontaines).

Nous vous rappelons que cette pratique occasionne une perte de temps qui retarde inutilement les opérations de déneigement, car nous sommes dans l'obligation de ramasser ce surplus de neige afin d'assurer la sécurité des automobilistes et piétons. Cette situation entraîne des coûts additionnels importants pour la Municipalité.

Nous désirons vous rappeler que, conformément aux dispositions de l'article 498 du Code de la sécurité routière, il est strictement interdit de déposer de la neige sur la voie publique (trottoirs, chemins, rangs, coins de rues et bornes-fontaines). De plus, nous vous invitons à prendre connaissance du Règlement concernant les nuisances sur le territoire de la Municipalité de Trécesson. Celui-ci est disponible sur le site internet au www.municipalitedetrecesson.com dans la section "Réglementation".

AVERTISSEMENT



NOUS CONSTATONS QUE VOUS NUISEZ AU DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES DE L'UNE DES FAÇONS SUIVANTES :

- Il est INTERDIT de **stationner** ou **d'immobiliser** son véhicule sur le chemin public du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité, sous peine de remorquage à vos frais (RÈGLEMENT 167).
- Il est INTERDIT de déposer la **neige** des entrées privées dans les emprises de rues (incluant les fossés), de chemins, de rangs de la municipalité ou des routes propriétés du ministère des Transports. Au besoin, la municipalité peut faire appel à la Sûreté du Québec (RÈGLEMENT 233).
- Nous vous demandons de porter une attention particulière aux **bacs roulants**, qui peuvent nuire à l'entretien hivernal des chemins. En cas de bris, LA MUNICIPALITÉ NE SE TIENT AUCUNEMENT RESPONSABLE (RÈGLEMENT 173).

MERCI,
LA DIRECTION

PAGE SANTÉ

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 

CLSC d'Amos

Cher(e)s citoyen(ne)s de La Ferme,

C'est avec grand regret que nous vous informons que le **service des cliniques de prises de sang à La Ferme ne sera plus disponible**. Cette situation est hors de notre contrôle puisque nous n'avons malheureusement plus de local de disponible pour vous offrir ce service. Nous savons que ce service offert par le CLSC était bien apprécié de tous. Pour l'instant, les cliniques de prises de sang continueront au local de santé de Villemontel. Donc, afin de tenter de répondre à vos besoins, pour celles et ceux qui le désirent, je serai à Villemontel un avant-midi de plus par mois, soit le 4e mercredi du mois (comme lorsque j'allais à La Ferme). Nous sommes désolés de l'arrêt de ce service et sachez que nous sommes ouverts à toute proposition afin de pouvoir remettre ce service sur pied. Je tiens à remercier personnellement Mme Jocelyne Gravel ainsi que Mme Hélène Langlois, nos merveilleuses bénévoles, qui nous ont aidé depuis toutes ces années! J'en profite également pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes à toutes et à tous!

Votre infirmière, Marilyn Bédard

Villemontel

Salle municipale - 330, rue Sauvé

Infirmière : Marilyn Bédard

Mardi, 11 janvier

Mercredi, 26 janvier

- Prise de sang

- Vaccination enfants

IMPORTANT!

**SUR RENDEZ-VOUS
SEULEMENT AU
819 732-3271 POSTE 4202**

POUR TOUT AUTRE SOIN EN SANTÉ COURANTE

Communiquer avec le Centre de services ambulatoires de l'Hôpital d'Amos :

Par téléphone : 819 732-3341 poste 2649

Les services sont disponibles du lundi au dimanche, incluant les jours fériés, de 8 h à 16 h.

